



**CCI HAUTES-ALPES**

**FOURNITURE, MONTAGE ET MISE EN PLACE DE  
MOBILIER  
POUR LA CCI DES HAUTES-ALPES**

**RC**

Règlement de consultation

F	-	P	A	-	2	0	2	0	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**

**5 septembre 2014 à 11 H 45**

## **Article premier - Objet du marché**

Dans le cadre de la rénovation de son siège, la CCI des Hautes-Alpes souhaite lancer un marché pour l'équipement de sa salle d'assemblée.

## **Article 2 - Conditions du marché**

### **2-1 Etendue de la consultation**

LE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE, A BONS DE COMMANDE, EST SOUMIS AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES DES ARTICLES 28, 40 ET 77 DU CODE DES MARCHES PUBLICS.

La consultation est composée d'un seul lot :

Lot 1 : fauteuils pour salle d'Assemblée

IL N'EST PAS PREVU DE DECOMPOSITION EN TRANCHES.

LES CANDIDATS DOIVENT PRESENTER UNE PROPOSITION ENTIEREMENT CONFORME AU DOSSIER DE CONSULTATION.

LA PROCEDURE D'ACHAT DONT IL S'AGIT EST COUVERTE PAR L'ACCORD SUR LES MARCHES PUBLICS DE L'O.M.C.

### **2-2 Mode de dévolution**

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou en groupement.

Le marché sera conclu avec le prestataire ou avec le groupement retenu en fonction des critères d'appréciation définis à l'article 6.2 du présent règlement.

Le candidat est informé que le groupement éventuel sera invité à adopter la forme du groupement solidaire en cas d'attribution du marché.

### **2-3 Variantes**

Les variantes sont autorisées.

## **2-4 Conditions financières**

### **2-4-1 Mode de paiement**

Les factures sont réglées par virement dans un délai de 30 jours à compter de la réception de ces dernières. Le candidat remettra à cet effet un RIB.

### **2-4-2 Règlement**

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de remise de la facture au client. Le délai précité est décompté dans les conditions fixées par les textes d'application de l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le défaut de paiement dans le délai prévu fait courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

## **2-6 Durée du marché**

La durée du marché est d'un an ferme à compter de la notification du marché.

## **2-7 Modification de détail au dossier de consultation**

La CCI se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation, ce délai étant décompté à partir de la date à laquelle ces modifications ont été envoyées par la CCI aux candidats concernés.

Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2-8 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt dix jours (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## **Article 3 – Contenu et modalités de mise à disposition du dossier de consultation**

### **3-1-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

Outre le présent règlement de consultation, figurent :

- l'Acte d'Engagement et le Bordereau de prix,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- Plan d'implantation
- Descriptif technique

### **3-2 Mise à disposition du dossier de consultation**

Le dossier de consultation sera remis sur demande écrite, courrier, Fax ou e-mail .

CCI des Hautes Alpes  
Service commande publique Moyens Généraux  
16 rue Carnot  
CS 96006  
05001 GAP cedex

Fax : 04 92 56 56 56  
e-mail : c.savariello@hautes-alpes.cci.fr

Le DCE peut être obtenu sur le site des marchés dématérialisés à l'adresse :  
<http://www.hautes-alpes.cci.fr/votre-cci-march-eacutes-publics.php>

### **3-3 Dispositions spécifiques à la dématérialisation**

#### **3-3-1 - Examen du DCE par voie électronique**

Les candidats choisissant de prendre connaissance par voie électronique des documents de consultation conservent la possibilité au moment du dépôt de leurs offres de choisir entre la transmission par voie électronique ou la transmission sur support papier.

#### **3-3-2 - Conditions à remplir pour télécharger le DCE**

Tout candidat désirant télécharger le dossier de consultation complet doit obligatoirement s'inscrire sur le site en fournissant préalablement les renseignements suivants :

- ✓ Nom de la Société et ses coordonnées (adresse - téléphone - fax)
- ✓ Nom et prénom de la personne physique téléchargeant les documents
- ✓ Une adresse électronique permettant d'assurer de façon certaine une correspondance assortie d'une procédure d'accusé de réception.

Cette pré-inscription est rendue obligatoire, notamment pour informer les entreprises concernées de toute modification éventuelle du dossier de consultation. Dans ce cas, un e-mail sera adressé à la personne inscrite à l'adresse électronique qu'elle aura elle-même spécifiée.

#### **3-3-3 - Adresse électronique erronée**

Tout candidat est directement responsable de l'adresse électronique qu'il fournit lors de l'inscription. En cas d'adresse erronée rendant impossible la transmission de renseignements complémentaires, la CCI HA ne pourra en aucune façon être tenue pour responsable du non acheminement de ces éventuels compléments d'information.

#### **3-3-4 - Valeur juridique des dossiers de consultation**

En cas de litige, seule la version originale, détenue par la CCI HA dans un format protégé en écriture, fera foi.

### **3-3-5 – Frais d'accès**

Les frais d'accès au réseau (achat du matériel informatique, coût de son branchement au réseau Internet et celui des communications) et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

### **3-3-6 – Modalités de signature électronique pour le candidat et vérification par la CCI HA.**

Pour signer électroniquement une offre remise sous forme électronique, les candidats devront obligatoirement mettre en œuvre une signature électronique sécurisée.

### **3-3-7 – Offres ou candidatures contenant des virus**

Tout document électronique envoyé par les candidats dans lesquels un virus informatique est détecté par la CCI HA fera l'objet par cette dernière d'un archivage de sécurité sans lecture du dit document. Le document sera alors réputé ne jamais avoir été reçu et les candidats concernés en seront informés.

Cette disposition ne concerne que le document contaminé et non l'ensemble des documents envoyés par le candidat.

Par conséquent, il est de la responsabilité des candidats de se doter d'anti-virus fiables afin d'envoyer des documents non contaminés.

Parallèlement à l'envoi électronique, les opérateurs économiques peuvent faire parvenir, à la CCI HA, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB...) ou bien sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ». Les documents figurant sur ce support doivent être revêtus de la signature électronique (pour les documents dont la signature est obligatoire). Cette copie de sauvegarde pourra, par exemple, être ouverte en cas de défaillance du système informatique (qui supporte la dématérialisation) ou lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

## **Article 4 - Langue de rédaction des offres**

L'offre et toutes les pièces qui s'y rapportent (rapports, documentations, certificats, correspondances, etc.) doivent être rédigées en langue française et ce, conformément à la Loi n° 94-665 du 4 Août 1994 relative à l'emploi de la langue française et à la circulaire du 19 Mars 1996.

Si les pièces sont rédigées en langue étrangère, elles devront être accompagnées d'une traduction en langue française, dont l'exactitude devra être certifiée par un traducteur expert auprès des Tribunaux (français ou étrangers) dont le nom et l'adresse seront indiqués.

## **Article 5 -Présentation des offres**

Il n'est pas prévu de nombre minimal ou de nombre maximal de candidat admis à présenter une offre.

Tout candidat devra produire un dossier comprenant les pièces suivantes :

### Pièces administratives

1. lettre de candidature ou l'imprimé DC 1
2. déclaration du candidat sur ses capacités techniques et financières ou l'imprimé DC2
3. déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé
4. pouvoir de la personne habilitée à engager la société

En cas de groupement, les pièces précitées devront impérativement être produites par le mandataire et l'ensemble des co-traitants.

**Nota :** Tous les documents établis par le candidat devront obligatoirement être datés, signés, et revêtus du cachet de la société.

De plus, il est précisé que tous les documents ayant leur durée de validité limitée devront être établis pour une période couvrant la date d'ouverture des plis. Il pourra être demandé à tout moment au titulaire des documents en cours de validité.

Tout candidat devra également produire un dossier comprenant les pièces de l'offre :

### **Offre**

A - Acte d'engagement et l'offre détaillée (dont le Bordereau de prix)

B - CCAP signé

C - CCTP signé

D - Mémoire technique comprenant :

- descriptif technique du matériel (fiches produits), échantillons revêtement, notice d'utilisation et documentation technique, plans, description détaillée de la méthodologie de pose des fauteuils d'amphithéâtre, planning des choix, des temps de commande et d'intervention

**Nota :** Les documents établis par le candidat devront obligatoirement être datés et signés.

## **Article 6 - Jugement des offres**

### **6-1- critères de sélection des candidatures.**

Les capacités financières et professionnelles seront appréciées en fonction des éléments fournis dans la 1<sup>ère</sup> enveloppe.

### **6-2 critères d'attribution du marché.**

Le marché sera attribué au candidat ou au groupement qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le jugement sera effectué à partir des critères pondérés ci-dessous :

- Valeur technique : 50% ; analyser à partir des éléments fournis par le candidat sur :
  - descriptif technique du matériel (fiches produits), échantillons revêtement, notice d'utilisation et documentation technique, plans, description détaillée de la méthodologie de pose des fauteuils d'amphithéâtre, planning des choix, des temps de commande et d'intervention
- Prix : 45% ;
- Efforts déployés par les fabricants en faveur du développement durable : 5 %

### **6-3 Analyse de la conformité des offres.**

Préalablement à tout examen des critères énoncés ci-dessus, il sera procédé à une analyse de la conformité des offres.

**Les offres non conformes au présent règlement de consultation seront écartées de l'analyse et seront par conséquent rejetées.**

### **6-4 Analyse des offres.**

Des précisions pourront être demandées aux candidats lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée.

## **Article 7 – Conditions de remise ou d'envoi des offres**

### **7-1 Remise des offres.**

#### **7-1-1 Remise des offres sur support papier.**

Les candidats transmettront leurs offres sous pli cacheté contenant une enveloppe intérieure également cachetée.

Ce pli portera l'indication du marché auquel il se rapporte, à savoir :

**MAPA 2014-5 – F-PA-20204**

**Mobilier pour la CCI des Hautes-Alpes**

#### **7-1-2 Remise des offres par voie dématérialisée.**

Les candidats transmettront leurs offres en prenant soin de bien suivre la procédure spécifiée sur le site de dématérialisation.

Les pièces suivantes devront impérativement être signées électroniquement par une personne ayant pouvoir à engager la société (à justifier par la présence d'un pouvoir de signature) :

- DC1 (attention cette pièce doit être impérativement co-signée par l'ensemble des membres dans le cas d'un groupement).
- DC2
- DC6
- Pouvoir de la personne habilitée à engager la société

Toutes les pièces composant les offres devront être impérativement signées électroniquement par une personne ayant pouvoir à engager la société (à justifier par la présence d'un pouvoir de signature dans l'enveloppe candidature).

**IMPORTANT** : L'absence de signature électronique dans les conditions et pour les pièces précisées ci-dessus ainsi que l'absence de justificatifs de pouvoirs concernant celle-ci entraînera l'élimination systématique du candidat.

### **7-2 Conditions d'envoi.**

Ces offres seront adressées **sous pli cacheté** à :

**Chambre de Commerce et d'Industrie  
Service Commande Publique  
16, rue Carnot CS 96006  
05001 GAP Cedex**



par pli recommandé et elles devront lui parvenir pour le :

**5 septembre 2014 à 11 H 45 au plus tard,  
y compris pour les offres électroniques**

Elles pourront être également remises directement contre récépissé à :

**Chambre de Commerce et d'Industrie  
Service Commande Publique  
16, rue Carnot CS 96006  
05001 GAP Cedex**

Avant cette même date limite énoncée ci-dessus.

**NOTA :** La transmission des offres par voie électronique se fera selon les modalités précisées sur le site de dématérialisation.

#### **7-3 - Conditions de recevabilité des offres**

Les offres qui seraient remises ou adressées hors délais, ainsi que celles remises dans les conditions ne respectant pas le présent règlement au niveau de la présentation des offres, seront systématiquement refusées.

En cas de non-respect du présent article définissant les conditions d'envoi et remise des offres, les plis seront pas ouverts et pour les réponses par courrier, seront automatiquement renvoyés à leur auteur.

#### **7-4 - Conditions de validation des offres**

Le délai fixé pour la production des certificats mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics est de 8 jours calendaires, à compter de la date de la demande. Celle-ci sera faite par fax et confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception. Les 8 jours sont comptés à partir de la date d'émission du fax.

### **ARTICLE 8 - Primes**

Sans objet.

### **ARTICLE 9 - Assurances**

Dans le cas où l'opérateur aurait à intervenir au sein des locaux du client et/ou sur ses équipements, ces interventions seront couvertes par des assurances protégeant les biens et les personnes.

### **ARTICLE 10- Renseignements complémentaires**

Pour tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront contacter :

Renseignements administratifs :

Christian SAVARIELLO

Tél. : 049 256 5662 - [c.savariello@hautes-alpes.cci.fr](mailto:c.savariello@hautes-alpes.cci.fr)

Renseignements techniques :

Paul WAGNER

Tél. : 049 251 6349 - [PaulWAGNER@atelier4architectes.fr](mailto:PaulWAGNER@atelier4architectes.fr)